Communiqué de Presse d’Ibuka France

Publié le 6 mai 2026 sur le site d'Ibuka France

Génocide des Tutsi au Rwanda : Ibuka France salue la décision de la cour d’appel de Paris ordonnant la poursuite de l’instruction visant Agathe Habyarimana.



Ibuka France, partie civile dans la procédure engagée en France contre Agathe Habyarimana, se félicite de la décision rendue ce mercredi par la chambre de l’instruction de la cour d’appel de Paris infirmant le non-lieu prononcé en 2025 et ordonnant la poursuite des investigations. Cette décision constitue une étape essentielle dans la lutte contre l’impunité des responsables présumés du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994.

En infirmant le non-lieu prononcé en 2025 et en ordonnant la poursuite des investigations, la cour d’appel reconnaît la nécessité de poursuivre l’examen approfondi des responsabilités alléguées dans l’organisation et la préparation du génocide.

Depuis près de vingt ans, la justice française est saisie de faits d’une gravité exceptionnelle concernant le rôle qu’aurait joué Agathe Habyarimana au sein de l’« Akazu », le premier cercle du pouvoir hutu extrémiste impliqué dans la préparation et l’organisation du génocide et dont l’existence est largement documentée depuis de nombreuses années.

En annulant le non-lieu rendu en août 2025, la cour d'appel rappelle que les investigations doivent être menées jusqu'à leur terme, dans le respect des exigences de vérité et de justice attendues par les survivants, les familles des victimes et l'ensemble des défenseurs des droits humains.

Cette décision rappelle l'importance d'une instruction approfondie fondée sur l'ensemble des archives, documents et témoignages disponibles afin que toute la vérité puisse être établie sur les responsabilités dans le génocide perpétré contre les Tutsi.

Trente-deux ans après le génocide des Tutsi qui a coûté la vie à plus de 1 million de personnes entre avril et juillet 1994, la nécessité de lutter contre le négationnisme, l'oubli et l'impunité demeure intacte.

Ibuka France remercie le cabinet Lindon pour son assistance et qui restera pleinement mobilisée afin que toute la lumière soit faite sur les responsabilités liées au génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994.

Marcel Kabanda, Président

Contact presse : contact@ibuka-france.org

https://www.ibuka-france.org/communique-de-presse-dibuka-france-12/